



FOIRE AUX QUESTIONS

1. Pourquoi la mutuelle Geodis lance-t-elle une opération de fusion ?

Face à un contexte économique difficile, la mutuelle a enregistré plusieurs déficits en fin d'exercices, mais a limité les hausses de cotisations grâce à une gestion prudente. Toutefois, la baisse récurrente du nombre d'adhérents rend l'équilibre à long terme incertain. Pour garantir la pérennité des services et la stabilité des tarifs, la fusion avec la Mutuelle Mutaero, reconnue pour son accompagnement des retraités, a été choisie. Cette union, effective au 1er janvier 2026, garantit le maintien des garanties, des tarifs, et l'intégration des adhérents sans condition au sein de la Mutuelle Mutaero.

2. Qu'est-ce que cela change pour moi ?

Rien ne change. Vous conservez votre contrat, vos garanties, vos remboursements et vos interlocuteurs actuels jusqu'au 31 décembre 2025.

Vous devrez seulement envoyer le mandat SEPA complété et signé accompagné de votre RIB à l'adresse suivante :

Mutuelle Mutaero - Relation adhérents Mutuelle Geodis
34 Boulevard Riquet
31 000 Toulouse

3. Qui devrais-je contacter en cas de question ?

Pour des frais engagés avant le 1^{er} janvier 2026, vous devez contacter vos interlocuteurs actuels.

Au-delà de cette date, vous devrez contacter les équipes Mutaero basés à Toulouse pour toutes les demandes liées à votre garantie santé et aux services associés (remboursement, cotisation, devis, facture, décomptes, espace adhérent...) :

- Téléphone : 09 69 36 80 80
- Courriel : accueil@mutaero.net

Pour toutes questions relatives à la nouvelle carte adhérent et/ou votre échéancier 2026, vous devez contacter la Mutuelle Mutaero.

4. Concernant les prestations engagées fin 2025, comment seront-elles traitées ?

l'gestion liquidera les prestations pour les actes antérieurs au 1^{er} janvier 2026.

Les prestations dont la date de soins débute à partir du 1^{er} janvier 2026 seront réglées par Mutaero.

Le détail des remboursements sera consultable sur l'espace adhérent et l'application mobile.

Pour les soins débutés en 2025 et qui se poursuivront en 2026, la sécurité sociale prend en compte la date des soins dans les flux de télétransmission Noémie.

Ainsi, par exemple, si un adhérent va chez le kinésithérapeute le 10/12/2025, le 07/01/2026 et le 12/01/2026, l'gestion paiera la séance du 10/12/2025 télétransmise à la sécurité sociale, et Mutaero remboursera automatiquement les séances des 7 et 12/01/2026.

Si le professionnel de santé télétransmet les 3 séances dans la même télétransmission, la séance du 10/12/2025 sera rejetée et Mutaero réglera en automatique les séances du 7 et 12/01/2026.

L'adhérent devra transmettre à Mutaero le décompte de sécurité sociale dans lequel apparaîtra la séance du 10/12/2025 pour percevoir le remboursement (Mutaero se chargera de transmettre le décompte à l'gestion pour règlement).

Il en est de même pour des prestations de pharmacie ou autres prestations qui seront à cheval sur les 2 années.

Si l'adhérent a transmis son adresse électronique, les décomptes de prestations sont envoyés par mail, automatiquement et pour chaque prestation versée.

Si l'adhérent n'a pas transmis son adresse électronique, le décompte est envoyé une fois par mois par courrier.

5. Vais-je devoir signer un nouveau contrat ?

Non, la fusion n'entraîne pas la signature d'un nouveau contrat. Vous êtes engagé aux mêmes conditions que celles que vous avez acceptées initialement.

Vous devrez uniquement nous faire parvenir votre RIB afin de percevoir vos remboursements sur votre compte bancaire et un mandat SEPA signé pour le prélèvement de votre cotisation mutuelle.

6. Mes droits sont-ils repris sans conditions ?

Oui. Tous les adhérents sont repris sans sélection médicale ni formalité supplémentaire.

7. Dois-je entreprendre des démarches pour continuer à être couvert ?

Aucune démarche n'est nécessaire mis à part l'envoi du mandat SEPA complété et signé accompagné de votre RIB à l'adresse suivante :

Mutuelle Mutaero - Relation adhérents Mutuelle Geodis
34 Boulevard Riquet
31 000 Toulouse

Le transfert est automatique au 1er janvier 2026. Vous restez couvert sans interruption.

8. Mon niveau de remboursement va-t-il changer ?

Non. Votre niveau de garanties reste identique en rejoignant Mutaero.



9. Où suis-je couvert(e) ?

Les frais engagés hors de France, sont pris en charge sous réserve que l'assuré relève d'un régime d'assurance maladie obligatoire français et que la Sécurité Sociale intervienne. Le remboursement Mutaero viendra alors en complément de celui du régime obligatoire français.

10. Ma cotisation va-t-elle évoluer ?

La fusion n'impacte pas vos cotisations. Toute évolution de tarif suivra les conditions habituelles de revalorisation prévues par votre contrat, avec information préalable.

En effet, les cotisations évolueront au rythme des évolutions réglementaires et de l'équilibre du contrat.

Par ailleurs, la structure tarifaire par composition familiale sera conservée (sans critère d'âge)

11. Quelles sont les modalités de paiement ?

Les paiements peuvent être réalisés mensuellement (le 15 du mois par défaut avec possibilité d'être prélevé le 5 du mois si vous en faites la demande), trimestriellement, semestriellement ou encore annuellement. Vous recevrez un échéancier en même temps que la carte de tiers payant.

Les adhérents peuvent payer leurs cotisations par chèque, prélèvement bancaire sur compte courant et virement bancaire. Tout autre moyen de paiement est exclu.

12. Quand vais-je recevoir ma carte de tiers payant ?

Votre carte actuelle reste valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Vous recevrez une nouvelle carte et votre appel à cotisations 2026 dans le courant du mois de décembre 2025, sous réserve que l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) acte la fusion des 2 mutuelles dans un délai raisonnable.

13. Que se passe-t-il en cas de retard dans la décision de l'ACPR (L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), et donc dans la publication au Journal Officiel ?

Dans l'hypothèse où la décision de l'ACPR ne serait publiée au Journal Officiel qu'aux alentours du 15 décembre, il pourrait être difficile d'envoyer les cartes aux adhérents avant le 31 décembre. Un léger retard est donc possible, avec une réception de la carte dans les premiers jours de janvier. Toutefois, les adhérents bénéficieront bien de leur couverture dès le 1^{er} janvier, et les éventuelles avances qu'ils auront effectuées leur seront remboursées.

14. Aurais-je toujours accès à l'espace gestion actuel ?

À l'issue des discussions entre Mutaero, la Mutuelle Geodis et I Gestion, il a été convenu que l'accès à l'espace adhérents actuel serait maintenu pendant une période de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Vos documents seront consultables et téléchargeables avec un historique couvrant les 24 derniers mois.

Dès le 1^{er} janvier 2026, vous aurez également accès à votre espace adhérent Mutaero sur lequel vous pourrez consulter vos remboursements 2026, télécharger votre carte d'adhérent 2026 pour la présenter aux professionnels de santé, accéder à la téléconsultation médicale, géolocaliser des professionnels de santé...

Une application mobile sera également mise à votre disposition.

15. Puis-je refuser la fusion ?

Vos représentants au Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale ont validé la fusion à l'unanimité avec la Mutuelle Mutaero

Tous les adhérents de la Mutuelle Geodis seront automatiquement transférés au sein de la Mutuelle Mutaero.

En tant que membres participants affiliés à titre individuel, vous avez la faculté de résilier votre adhésion ou votre contrat dans le délai d'un mois suivant la publication de la décision d'approbation de l'opération par l'ACPR (Autorité de contrôle et de résolution).

16. Les professionnels de santé que je consulte seront-ils toujours accessibles ?

Oui. Vous continuez à bénéficier du tiers payant auprès des mêmes professionnels. De plus, vous aurez accès à un réseau élargi de praticiens partenaires grâce à la fusion.

Attention toutes les demandes de prises en charge pour un remboursement de soins seront impossibles après le 15 décembre 2025.

Pour éviter l'avance de frais, nous vous invitons à reporter vos soins à partir du 1^{er} janvier 2026 afin de bénéficier du tiers payant Mutaero.

17. Mes remboursements continueront-ils de fonctionner comme avant ?

Oui. Le fonctionnement reste identique (sous réserve que vous nous ayez envoyé votre RIB et le mandat SEPA signé).

18. Qu'est-ce que le fonds social Mutaero et comment fonctionne-t-il ?

Depuis près de 30 ans, la Mutuelle Mutaero développe une action sociale basée sur la solidarité pour soutenir ses adhérents en difficulté personnelle, financière ou médicale. Elle propose des aides financières, un accompagnement personnalisé et un accès facilité aux services sociaux. Une commission analyse anonymement les demandes, soutenue par une assistante sociale. Cette politique renforce le lien de confiance avec les membres et complète les dispositifs publics. Pour en bénéficier, il suffit de contacter la mutuelle par téléphone au 09 69 36 80 80 ou écrire à social@mutaero.net.

19. Comment se déroulent les ateliers prévention et à quel rythme ?

Mutaero adapte ses interventions pour répondre aux besoins de chacun, sous différents formats : Il peut s'agir de conférence, d'ateliers pratiques, de formations, de dépistages...

Dans la mesure du possible, les actions sont proposées en format distanciel et présentiel à l'ensemble des adhérents, ayants droits, associations partenaires.



Les ateliers communs à l'ensemble des adhérents de la Mutuelle sont consultables sur le site internet de la Mutuelle (rubrique « Prévention ») et accessibles gratuitement.

Chaque évènement prévention est également communiqué par courriel, avec inscription en ligne facilitée.

La Prévention Mutaero c'est près de 80 évènements par an, organisés autour des thématiques suivantes :

ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE - MÉMOIRE - ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTEE – SOMMEIL - BIEN ETRE - GESTION DU STRESS ET DE LA CHARGE MENTALE - FORMATION NUMÉRIQUE - PREMIERS SECOURS NIVEAU 1 – PRÉPARATION A LA RETRAITE...

Les + Mutaero :

- **des conférences médicales animées par des médecins référents** (Cardiologue, Diabétologue, Neurologue, Rhumatologue), complétées par des ateliers pratiques **pour mieux vivre avec sa maladie chronique**
- Le programme forme et bien-être réalisé depuis son domicile, qui permet la pratique d'une activité physique ou de détente, une fois par semaine à minima (programme de 4 mois)

20. Comment mes intérêts seront-ils défendus dans la nouvelle structure ?

Un représentant de votre ancienne mutuelle siègera au Conseil d'administration de Mutaero. Une association des anciens adhérents de la Mutuelle Geodis vient d'être créée et nous vous invitons à y adhérer si vous souhaitez maintenir un lien avec les anciens élus de la Mutuelle Geodis.

21. Si Mutaero propose des offres santé plus avantageuses, pouvons-nous y adhérer ?

Oui, en tant qu'adhérent de la mutuelle à compter du 01/01/2026, il est possible d'adhérer à une autre offre santé proposée par Mutaero, si celle-ci semble correspondre davantage à vos besoins. En revanche, ce choix sera définitif : il ne sera pas possible de revenir ensuite à l'offre santé dite « Mutuelle Geodis ».

22. Puis-je résilier si je ne souhaite pas poursuivre avec Mutaero ?

Comme pour toute mutuelle, vous conservez votre droit de résiliation, selon les modalités prévues par le Code de la Mutualité.

Dans un contexte où certaines offres manquent de garanties durables, nous appelons à la prudence et nous vous conseillons « d'essayer Mutaero ». Rejoindre Mutaero, c'est choisir une mutuelle solidaire, proche et engagée, avec transparence et bienveillance. Ensemble, nous continuerons à faire vivre les valeurs mutualistes en toute confiance.

23. Je bénéficierais à partir de 2026 du réseau Kalixia et non plus du réseau ITELIS.

Quelles sont les différences entre les 2 réseaux ?

Aujourd'hui, vous bénéficiez du réseau de soins Itelis, partenaire de la Mutuelle Geodis.

A compter du 1^{er} janvier 2026, vous bénéficierez du réseau de soins Kalixia, partenaire de la Mutuelle Mutaero.

Voici une analyse comparative

Les réseaux de soins Kalixia et Itelis sont deux plateformes partenaires de mutuelles et assurances santé, qui proposent des réseaux de professionnels de santé agréés (opticiens, dentistes, audioprothésistes, etc.) avec des tarifs négociés et des prestations de qualité contrôlées.

Voici un comparatif de leurs principales différences :

Les deux réseaux couvrent des domaines similaires : optique, Dentaire (prothèses, orthodontie, implantologie), Audioprothèse et ostéopathie. Ils permettent de bénéficier des tarifs négociés, un reste à charge maîtrisé, le tiers payant généralisé.

Kalixia est un réseau plus vaste qui fédère plus de praticiens qu'Itelis. Vous aurez donc plus de chance de trouver un professionnel de santé Kalixia.

Nombre de partenaires	Kalixia	Itelis
Opticiens	6300	3700
Chirurgiens-Dentistes	7300	7000
Audioprothésistes	4300	4000

Remises pratiquées

Les 2 plateformes proposent des avantages similaires en termes de tarifs négociés :

- Sur l'optique les économies annoncées par rapport aux tarifs pratiqués hors réseau peuvent atteindre jusqu'à 40% sur les verres et 20% sur les montures.
- Sur le dentaire et sur l'audio, les économies annoncées représentent entre 10% et 20%

Sources : kalixia.fr et itelis.fr

24. Quid de ma garantie Assistance ? est-ce que je vais bénéficier des mêmes prestations ?

Aujourd'hui, vous bénéficiez de l'Assistance IMA de la Mutuelle Geodis.

A compter du 1^{er} janvier 2026, vous bénéficierez de l'assistance RMA de la Mutuelle Mutaero.

L'assistance RMA est plus complète et moderne, avec un soutien psycho-social, des services pour les aidants, et une couverture pour des situations variées (hospitalisation ambulatoire, traitements anticancéreux, garde d'animaux).



	IMA	RMA
Informations et conseils	Informations médicales : Conseils médicaux par des médecins Informations juridiques : Conseils sur des questions réglementaires et pratiques Recherche de prestataires médicaux (médecins, infirmière...) si indisponibilité du médecin traitant	Informations médicales : Conseils médicaux par des médecins Informations juridiques : Conseils sur des questions réglementaires et pratiques Conseils parentaux : conseils pour les parents d'enfants de 0 à 6 ans Conseils sociaux : Informations sur les droits, secours financiers, gestion budgétaire, soutien à la vie quotidienne Accompagnement spécifique en cas d'obsèques (enregistrement et respect des volontés, organisation des obsèques, accompagnement psycho-social)
Soutien psychologique	Aucun service spécifique de soutien psychologique ou social mentionné explicitement	Accompagnement psycho-social : Mise en relation avec des assistants sociaux, psychologues... pour un accompagnement téléphonique confidentiel avec relais vers des acteurs de proximité Soutien psychologique : Aide à la gestion du stress, de l'anxiété, soutien ponctuel par des psychologues Appels de convivialité : Service pour rompre l'isolement, apporter du réconfort, restaurer le lien social et offrir un espace de parole
Hospitalisation et immobilisation IMA : Hospitalisation imprévue ou programmée (>2 jours) de l'adhérent ou de son conjoint, ou immobilisation imprévue (>5 jours) à domicile. RMA : dès l'ambulatorio Aide à domicile	IMA offre une aide à domicile plus longue (20 jours contre 10 pour RMA) pour hospitalisation, immobilisation, et maternité. RMA inclut l'hospitalisation ambulatoire, précise les modalités pour la chimiothérapie/radiothérapie (2x2 heures ou 2 heures/semaine), et couvre les aidants et personnes aidées (15h d'aide).	
Hospitalisation et immobilisation Prestations de Bien-Être et Soutien	RMA propose une gamme variée de prestations de bien-être (10h) et offre une flexibilité pour remplacer l'aide à domicile par des services comme le jardinage, la coiffure ou le coaching, particulièrement pour les aidants. IMA et RMA propose la livraison de médicaments/courses	
Hospitalisation et immobilisation Garde d'Enfants ou Petits-Enfants	Les deux offres couvrent la garde d'enfants (<16 ans) et le soutien scolaire. RMA inclut les enfants handicapés (sans limite d'âge) et l'hospitalisation ambulatoire, et précise la durée de garde (5 jours, 8 heures/jour) et les modalités du soutien scolaire (10 heures/semaine, matières spécifiques). IMA propose seulement 20h de garde max sur 20 j max. RMA offre une plateforme numérique pour le soutien scolaire, absente chez IMA.	
Hospitalisation et immobilisation Garde de Personnes Dépendantes	IMA limite la garde aux ascendants à charge (20 heures sur 20 jours), tandis que RMA couvre toutes les personnes dépendantes (5 jours, 8 heures/jour soit 40h). RMA est plus flexible dans la définition des bénéficiaires.	

Hospitalisation et immobilisation Garde d'Animaux	Les deux offres couvrent la garde d'animaux (30 jours max), mais RMA précise une enveloppe financière (300 €) et inclut l'hospitalisation ambulatoire.
Hospitalisation et immobilisation Téléassistance	RMA offre la téléassistance pour une gamme plus large de situations, y compris pour les aidants, tandis que IMA la limite aux pathologies lourdes. Durées similaires (90 jours), mais RMA inclut une aide pour les financements futurs.
Hospitalisation et immobilisation Transport et Présence d'un Proche	RMA offre des services plus complets pour l'hospitalisations à distance (>50 km), incluant transferts médicalisés et hébergement (125 €/nuits, 5 nuits). IMA couvre le transport aller-retour d'un proche (200 €) et des services comme l'accessibilité au domicile (30 €) et le transport pour la convalescence chez un proche. RMA inclut le transport pour les aidants (500 €).
Hospitalisation et immobilisation Soutien Scolaire	RMA offre un soutien scolaire plus structuré (10 heures/semaine, matières précisées) avec des conditions claires (>14 jours), tandis que IMA est moins spécifique sur la durée et les modalités. RMA inclut une plateforme numérique, absente chez IMA.
Hospitalisation et immobilisation Soutien en Cas de Décès	IMA offre une aide à domicile (10 heures) pour le décès de l'adhérent/conjoint, tandis que RMA soutient les aidants après le décès de la personne aidée avec des services sociaux
Hospitalisation et immobilisation Soutien aux Aidants	RMA propose un accompagnement complet pour les aidants (bilan psycho-social, prévention, aide à domicile de 10h max, prestation bien-être à hauteur de 300€, garde de nuit, accueil de jour de l'aidé...), totalement absent dans IMA. RMA offre des services variés (téléassistance, activités physiques, bilans ergothérapeutiques), tandis que IMA ne cible pas ce public.

